

Fiche repère

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT Foisonnement des labels et certifications

Idée reçue :
« Les labels et certifications sont trop nombreux et trop normatifs ! »

Passivhaus (passif)			BREAM (UK)
Effnergie + THPE=RT-20 % jamais publié	E + C-		LEED (US)
HPE=RT-10 % (haute performance énergétique) jamais publié	BBCA	Label Biosourcé	HQE (FR)
BBC 2005 neuf		Démarche chantier propre	DGNB (D)
			Bâtiment durable francilien (BDF)
			Cahiers des charges du conseil régional, du CG93
RT2012	Minimum réglementaire		
Énergie - exploitation	Énergie - carbone exploitation + construction (énergie grise)	Enjeux considérés séparément	Ensemble des enjeux = certification globale

Tableau de synthèse des différents labels et certifications pour la construction neuve, DRIEA

Les labels et certifications sont nécessaires pour :

- objectiver des performances environnementales des projets de construction et permettre de les situer par rapport aux meilleures pratiques du moment,
- mutualiser l'écriture des cahiers des charges et éviter ainsi à chaque maître d'ouvrage souhaitant aller au-delà du minimum réglementaire, de réinventer son propre référentiel de qualité environnementale,
- éviter des dérives de type « green washing ».

Le foisonnement des labels et des certifications répond à des besoins multiples :

- s'adapter à une évolution rapide des exigences environnementales,
- avoir une focale spécifique selon la maîtrise d'ouvrage ou le projet,
- afficher des signes de qualité adaptés selon les types de projets et selon le marché.



Les certifications sont-elles trop normatives ?

Il existe une tension entre, d'une part, le besoin de normalisation qui permet de comparer les performances entre projets et, d'autre part, la nécessité pour chaque projet d'être adapté à un contexte spécifique. Les certifications ont des objectifs multicritères (les moyens peuvent être ajoutés au résultat) ; elles sont fondées sur un système à géométrie variable qui laisse une latitude dans les cibles choisies et les niveaux d'ambition correspondants. De plus, les certifications sont construites de manière à être évolutives pour suivre la montée en puissance des exigences environnementales.

La démarche « bâtiment durable francilien » :

Il est parfois reproché aux certifications d'externaliser vers le certificateur la compétence « performance environnementale » entraînant un fonctionnement qui paraîtrait trop « administratif » au détriment de l'intelligence de projet. La démarche "Bâtiment durable francilien" (Bdf), adaptée en Île-de-France début 2017 du modèle de "Bâtiments Durables Méditerranéens" initiée en région PACA, souhaite échapper à cette tendance grâce à des évaluations par des pairs. La démarche dépasse la notion de certification pour devenir aussi un outil de conseil et de partage de bonnes pratiques pour l'ensemble des partenaires réunis autour d'un projet (maîtrise d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, entreprises, etc).

Quelques points à retenir sur les labels et certifications :

- Il faut distinguer les labels qui ne concernent qu'un ou plusieurs enjeux environnementaux (l'énergie en exploitation pour Passiv'haus ou Effinergie, l'enjeu énergie carbone en exploitation et construction pour le label E+C-, ou encore l'utilisation de matériaux biosourcés pour le label bâtiment biosourcé), des certifications globales qui visent quant à elles à appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux (LEED, HQE, DGNB, etc).
- Les labels et certifications ont des niches et des marchés différents. Ainsi, les grands projets d'immobilier de bureau s'orienteront vers une certification de portée

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tél : 33 (01) 40 61 80 80
Fax : 33 (01) 40 61 85 85

internationale telles LEED ou BREEM et les projets d'équipements publics vers une certification HQE. La démarche Bdf a, quant à elle, été construite pour être moins onéreuse, plus souple, adaptée aussi à des petits projets et pas forcément à des projets vitrines.

- La réglementation thermique 2012, qui est assez exigeante en matière de consommation d'énergie en exploitation, a déplacé les enjeux. Ainsi l'enjeu de l'exemplarité environnementale ne devrait plus être définie comme « RT -20 % », qui équivaut à passer de 50kWh/m²/an à 40kWh/m²/an. S'il fallait définir ce qu'est un projet de construction qui pourrait être considéré comme exemplaire en 2017, il devrait au moins répondre à un des critères suivants :
 - être passif sur les consommations d'énergie en exploitation (soit des besoins <17KWh/m².an qui rend possible de se passer de système de chauffage) ;
 - intégrer une démarche d'analyse de cycle de vie ou, du moins, prend en compte les consommations d'énergie ainsi que les émissions de GES en exploitation et en construction (label E+C- dont les seuils sont encore en phase de test) ;
 - obtenir le niveau "or" ou "argent" d'une certification globale, ce qui n'est possible qu'en ayant une démarche intégrée sur les aspects d'insertion dans le site, d'énergie-carbone, de matériaux, d'eau, de chantier, de confort santé, d'innovation, de responsabilité sociale, etc.

Pour aller plus loin :

- 1001signes : moteur de recherche de signes de qualité Les labels, les qualifications, les certifications... tout ce qui atteste de la qualité dans le bâtiment.
<http://1001signes.qualiteconstruction.com/>
- Le site de la démarche "Bâtiments durables franciliens" porté par le centre de ressource régional Ekopolis.
<http://www.ekopolis.fr/construire/batiments-durables-franciliens>
- Label Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone (E+C-) du ministère de la transition écologique et solidaire.
<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>